

Composante :	UFR SIMONE VEIL-SANTE
Adopté par le conseil de composante le :	11/05/2021
Adopté par la CFVU en date du :	15/06/2021

Régime d'inscription :	<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale <input type="checkbox"/> Formation initiale en apprentissage <input type="checkbox"/> Formation continue <input type="checkbox"/> Formation continue en contrat de professionnalisation
-------------------------------	---

ACCREDITATION 2020 - 2024
MAQUETTE ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES
Formation en BCC PHASE PRELIMINAIRE
Année universitaire 2021 / 2022

1ère année de Licence
Intitulé de la mention : Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales
Intitulé du parcours type (si existant) :



Dispositions particulières :

✓ Validation de l'enseignement théorique
 Obtention d'une note supérieure ou égale à la moyenne (10/20) à chacune des UE, y compris les UE libres.
 Une absence aux contrôles continus et à l'examen entraîne l'attribution d'une note égale à 0 à l'UE correspondante.
 L'assiduité aux séances de TP, de TD et aux séances de BRGR-FGSU est obligatoire, une absence non justifiée par certificat médical entraîne une note de 0.
 La note de Contrôle continu d'anglais prend en compte l'assiduité aux cours et en laboratoire. Le nombre d'heures d'anglais en présentiel sera adapté au niveau de départ de l'étudiant et les heures pourront être réparties entre le 1er et 2nd semestre.

✓ Validation des stages
 La validation est prononcée par le directeur d'UFR sur avis du responsable pédagogique du terrain de stage dans lequel l'étudiant a effectué son stage.
 Résultat : stage validé ou invalidé.
 En cas de redoublement, les étudiants accomplissent à nouveau l'ensemble de ses stages. Ils pourront choisir parmi la liste globale des terrains de stage de l'UFR en excluant les services où il ne peut y avoir qu'un étudiant à raison d'un poste par terrain de stage.
 Dans cette liste les étudiants SAEPH en surnombre choisissent prioritairement leur stage en fonction de leur niveau, puis les auditeurs, puis les doublants.

✓ Compensation
 Pour les UE composées de plusieurs matières, l'examen est effectué sous la forme d'épreuves séparées pour chaque matière. Les épreuves se compensent entre elles. L'UE est acquise si la note finale est égale ou supérieure à 10/20, mais toute note inférieure à 6/20 à l'une des matières impose de repasser cette matière ainsi que celle(s) dont la note est <10/20, même si la note globale de l'UE composée est supérieure ou égale à 10/20.

Au semestre 3, les UEs LMEDE314 et LMEDE315 se compensent entre elles ; les UEs LMEDE313, LMEDE316 et LMEDE317 se compensent entre elles.
 Au semestre 4, il y a compensation entre les UEs LMEDE452 et LMEDE460
 Il n'y a pas de compensation possible entre l'UE optionnelle du semestre et les UE du Tronc commun
 Il n'y a pas de compensation entre les UE d'Enseignement et les UE de Stages.
 Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

✓ Examens et délibérations
 Les périodes d'examens et de délibération sont précisées dans le calendrier étudiant voté en CFVU. Les contrôles continus des UE Cliniques ont lieu à la fin de la période d'enseignement.
 Les épreuves sont dématérialisées et organisées sur tablettes numériques.
 Examens semestre 1 / 1ère session : en janvier pour toutes les UE d'enseignement.
 Examens semestre 2 / 1ère session : en mai pour les UE d'enseignement.
 Les notes et résultats de chacune des UE sont publiés après la délibération, par voie d'affichage, sur Moodle ou sur l'ENT.

✓ Modalités de la 2e session :
 L'étudiant doit passer toutes les UE pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne en session 1 (à l'exclusion de celles qui ont été compensées).
 Pour les étudiants exposés à un redoublement : les copies qui ont une note inférieure à 10/20 font l'objet d'une nouvelle correction par le responsable de l'examen pendant la délibération de juillet.
 Les règles de compensation de session 2 sont identiques à celle de la session 1

✓ Résultats
 A l'issue de la 1ère ou 2nd session de L2 l'étudiant est :
 - Admis s'il a validé la totalité des UE de stages et d'enseignement théorique de chaque semestre.
 - Autorisé à s'inscrire au niveau supérieur si 9 ECTS AU PLUS ne sont pas acquis, il devra les valider l'année suivante.
 - Ajourné si plus de 9 ECTS n'ont pas été validés (enseignements théorique et/ou stages).
 Les redoublants de L2 peuvent suivre et passer des UE de L3 par anticipation, le programme des enseignements à suivre étant validé par au moins deux membres de la Commission pédagogique.
 Durant l'année de redoublement, l'étudiant devra valider l'ensemble des UE où il n'a pas eu la moyenne à la 2e session. Il conserve les UE validées (enseignement)

✓ Divers
 L'étudiant peut choisir une UE de Master Biologie ou Master Santé Publique pour valider l'enseignement optionnel du semestre correspondant. S'il veut valider 3 UE, il doit s'inscrire administrativement et pédagogiquement à l'université Paris Saclay en diplôme partiel.
 L'étudiant a la possibilité de valider un projet personnel pour l'optionnel du Semestre 6. Le projet doit apporter une "plus value" au cursus de l'étudiant par un apprentissage particulier, ou un engagement associatif d'aide médicale ou sociale. Il sera présenté avant le 15 octobre de l'année universitaire devant une commission pour acceptation, et fera l'objet d'une soutenance validante (ou d'un rapport) en fin de semestre 6.

code Apogée	Bloc annualisé (A) ou semestrialisé (S)	intitulé	intitulé en anglais	Obligatoire /optionnel	Nom responsable	cocher si reponsables extérieur de l'UVSQ	Volumes horaires				ECTS	Coefficient	Modalités de contrôle des connaissances et compétences										
							Présentiel			Total présentiel			Distanciel	Nbre d'heures	Total horaire	1ère session				2nde chance			
							CM	TD	TP							Type de contrôle		Type de contrôle					
							Contrôle continu		Examen terminal				TP		2nd session		Autres						
%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve										
	S3 et S4	BCC - Maîtriser les connaissances disciplinaires fondamentales et physiologiques																					
LMEDE313	S3	Bases moléculaires & cellulaires des pathologies		Obligatoire																			
	LMEDE314	Biochimie	Biochemistry	Obligatoire	Philippe de MAZANCOURT		16		16		16	2	50	Ecrit	50	Ecrit		100	Ecrit				
	LMEDE315	Biophysique	Biophysics	Obligatoire	Sabine BLOUQUIT		16		16		16	2			100	Ecrit		100	Ecrit				
LMEDE316	S3	Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux	Medical treatment	Obligatoire	Philippe DEVILLIER		8		8		8	1			100	Ecrit		100	Ecrit				
LMEDE317	S3	Biopathologie tissulaire, illustration et moyens d'exploration	Tissues biopathology	Obligatoire	Jean François EMILE		8		2	10	10	3	50	Ecrit	50	Ecrit		100	Ecrit				
LMEDE342	S3	Appareil digestif - Fondamentaux	Digestive	Obligatoire	Frédérique PESCHAUD		26			26	26	3			100	Ecrit		100	Ecrit				
LMEDE331	S3	Reins et voies urinaires - Fondamentaux	Kidneys and urinary tract	Obligatoire	Fredéric LOFASO			8		8	18	3			100	Ecrit		100	Ecrit				
LMEDE412	S4	Système Cardio vasculaire - Fondamentaux	Cardiovascular system	Obligatoire	Marcel BONAY		6			6	14	3			100	Ecrit		100	Ecrit				
LMEDE421	S4	Appareil respiratoire- Fondamentaux	Respiratory	Obligatoire	Fredéric LOFASO				6	6	18	3			100	Ecrit		100	Ecrit				
LMEDE431	S4	Appareil locomoteur - Fondamentaux	Locomotor device	Obligatoire	Frédérique PESCHAUD		16			16	16	2			100	Ecrit		100	Ecrit				
LMEDE460	S4	Anglais	English	Obligatoire	Catherine JEANNOT			40		40	40	2	50	Ecrit	50	Ecrit		100	Ecrit				

